



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Bureau de la Réglementation de Sécurité
CAB-BRS-2021-843

Arras, le **13 AOUT 2021**

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2 AVRIL 2019
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DES SYSTÈMES DE VIDÉO PROTECTION**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret modifié n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéoprotection pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment les articles 7 à 9 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 06 mai 2020 portant nomination de M. Emmanuel CAYRON en qualité de directeur de cabinet du Préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-10-21 du 24 août 2020, accordant délégation de signature à M. Emmanuel CAYRON, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 avril 2019 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Douai en date du 22 juillet 2021 désignant M. Didier ROBIQUET, Avocat honoraire, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau d'Arras en qualité de représentant titulaire de cette instance et en remplacement de M. Nicolas HOUX ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 2 avril 2019 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection est modifié comme suit :

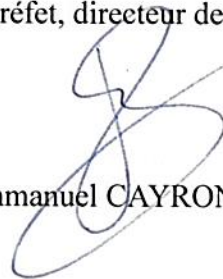
Membre désigné par M. le Président de la Cour d'Appel de Douai et assumant la présidence :
Titulaire : M. Didier ROBIQUET

Le reste est inchangé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Emmanuel CAYRON.